



PRÉSIDENT DE DIVISION PID affilié à l'APIQ

En plus des rôles et responsabilités de membre du conseil d'administration, le président de la division PID (Patients ImmunoDéficients), en tant que bénévole et sous l'autorité du conseil exécutif, est responsable de l'administration de sa division et à cette fin, planifie, organise, dirige et contrôle les activités, les ressources financières et matérielles selon les directives émises par le conseil d'administration en fonction des objectifs et priorités du Conseil et des lois et règlements en vigueur. Il travaille en étroite collaboration avec le coordonnateur et le président de l'association.

Les principales responsabilités de sa division consistent à :

- Assurer les communications entre le CA, les comités, les membres et le coordonnateur;
- Participer au recrutement, à l'évaluation, à la formation et à la gestion des bénévoles de sa division;
- Mettre en place les mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'APIQ;
- Faire connaître les objectifs de sa division pour approbation au CE et/ou au CA;
- Assurer le suivi financier : appliquer les procédures et les contrôles reliés aux finances;
- Coordonner la gestion des contrats avec le comité des finances, instances gouvernementales et partenaires financiers;
- Procéder aux demandes de subventions et diversifier les sources de financement;
- Participer à l'élaboration des procédures organisationnelles de l'association;
- Étudier les projets de règlements, les politiques et les directives et soumettre ses recommandations à cet égard : veiller à leur adoption et exécution;
- Collaborer à la gestion documentaire;
- Faire les recommandations au CA lors du besoin de défense des droits d'un groupe de patients ou familles;
- Rédiger et présenter les rapports, données à l'appui, au sujet de l'atteinte de ses objectifs.

Vous vous démarquez par :

- Une excellente compréhension des enjeux des patients atteints d'un déficit immunitaire;
- Le désir de faire une différence dans la qualité de vie des membres de la communauté;
- Des habiletés interpersonnelles supérieures permettant d'adresser des problématiques changeantes dans un milieu impliquant divers intervenants;
- Des compétences linguistiques avancées en communication orale et écrite dans les deux langues officielles;
- La capacité de prendre les décisions en fonction des besoins de l'association tout en ayant la capacité de faire abstraction de ses besoins personnels;
- Être un gestionnaire et un leader hors pair.